

Numéro	CA/2022-12-08/05
Date d'affichage	16/12/2022
Date de mise en ligne	16/12/2022
Date de transmission au Recteur	16/12/2022

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 8 décembre 2022 portant approbation des dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2023-2024

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;
Vu le décret du 18 mai 2018 relatif à la procédure de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 29 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2023-2024 ci-après annexées.

Délibération CA-2022-12-08/05	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	28
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	28
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 16 décembre 2022

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

ANNEXE : Dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2023-2024

➤ ***L'inscription administrative et pédagogique***

Toute personne désireuse d'être admise à participer en qualité d'utilisateur du service public aux activités de l'université, doit avoir satisfait aux formalités d'inscription administratives et pédagogiques.

L'inscription administrative des étudiants doit impérativement être réalisée avant le début des cours et dans le respect du calendrier infra. Le règlement des droits universitaires régularisé dans les cinq jours suivant la connexion. Les étudiants n'ayant pas respecté ces procédures ne pourront pas être inscrits sur les listes des autorisés à composer aux examens.

L'inscription pédagogique est subordonnée à l'inscription administrative : elle doit être réalisée au plus tard une semaine après le début des cours.

➤ ***Caractéristiques de l'inscription***

L'inscription administrative est annuelle et personnelle. Elle est renouvelée au début de chaque année universitaire.

➤ ***Procédure de candidature***

Sous réserve de dispositions particulières, toute inscription à l'université est subordonnée à une procédure de candidature en ligne, nécessitant le dépôt d'un dossier dans la formation souhaitée par le candidat et conformément aux modalités figurant sur le site de l'université.

Tout dossier incomplet, ou déposé après les échéances calendaires de la formation, sera rejeté et classé sans suite.

➤ ***Procédure de candidature en Master 1^{er} année (M1)***

Pour les formations et les candidatures relevant de son périmètre, la procédure de candidature s'effectue *via* la plateforme nationale. En dehors de ce périmètre, les candidatures s'effectuent *via* le portail ECandidat ou bien *via* le portail Études en France (voir ci-dessous).

Modalités d'analyse des dossiers de candidature en Master 1

Les commissions composées de deux membres *a minima* et présidées par un enseignant-chercheur pourront utiliser l'un ou plusieurs des critères d'admission ci-dessous :

- Le curriculum vitae du candidat (stages, expérience à l'étranger, vie associative...) et les relevés de notes,
- Des pré-requis spécifiques à chaque formation (notamment concernant les licences d'origine, le niveau de langue, ou le suivi de certaines matières lors de la licence),
- Le projet professionnel et/ou de recherche,
- Lettre de motivation explicitant le projet professionnel et/ou de recherche et la cohérence du parcours,
- L'expérience professionnelle,
- La tenue d'épreuves spécifiques (orales ou écrites),
- La tenue d'un entretien, en face à face ou en visioconférence,
- L'obtention d'un concours ou test d'entrée,
- La présentation d'un dossier thématique,
- Tout autre élément qui pourra soutenir positivement le dossier du candidat.

➤ **Procédure de candidature en Licence 1^{ère} année (L1)**

- ✓ Dans le cadre d'une première candidature et inscription ou d'une réorientation en première année de licence, la procédure de préinscription est exclusivement formulée :
 - *Via* le portail national Parcoursup, pour les étudiants titulaires d'un bac français (ou diplôme de niveau équivalent) de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen* et de la Confédération Suisse.

Contact : dirdeve@univ-paris1.fr

- ✓ Pour les inscriptions cumulatives non diplômantes prises à Paris 1 en plus de l'IA principale prise dans un lycée (convention CPGE) :

<https://www.pantheonsorbonne.fr/inscription/premiere-inscription>

- ✓ Pour les candidats internationaux :

- *Via* un dossier de Demande d'Admission Préalable Blanc à déposer à l'ambassade de France pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger non-signataire de la convention Études en France.
- *Via* un dossier de Demande d'Admission Préalable Vert à déposer au service de la mobilité individuelle de la Direction des Relations Internationales pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant en France.
- *Via* un dossier de Demande d'Admission Préalable dématérialisé sur la plateforme "Études en France" pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger signataire de la convention "Études en France" :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html#position>

Page du site Internet Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

<https://international.pantheonsorbonne.fr/venir-paris-1-pantheon-sorbonne/etudiant-en-mobilite-individuelle>

➤ **Procédure de candidature de la L2 au Doctorat**

L2 au Master (en dehors du M1 périmètre plateforme nationale)

- Via le portail ECandidat pour les étudiants ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen, de la Confédération Suisse et pour les étudiants dont le pays de résidence ne figure pas sur le portail Etudes en France.
- Via le portail Études en France** (EEF, ex-CEF) pour les étudiants internationaux résidant dans un pays signataire de la convention Études en France du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

<https://www.pantheonsorbonne.fr/international/foreign-students/full-degree-student-application/>

- Via le portail PSE Application pour les étudiants du Master 1 et 2 APE
<https://www.pse-application.eu/>

Doctorat

- Via l'application ECandidat

➤ **Reprise d'étude et Validation d'Acquis**

<https://formation-continue.pantheonsorbonne.fr/repandre-ses-etudes-ou-valider-ses-acquis>

➤ **Dates de campagne des candidatures**

Les **périodes de candidatures** sont définies pour chacune des formations et précisées sur les sites Internet des composantes.

Diplômes	Dates des campagnes de candidatures
Licence (L2-L3) *	Du lundi 15 mai au mardi 6 juin 2023 (inclus)
Licence professionnelle	Du mercredi 1 ^{er} mars au vendredi 12 mai 2023 (inclus)
Master 1	<ul style="list-style-type: none">• Candidatures sur la plateforme nationale : 1^{er} mars – 3 avril 2023• Candidatures pour les formations hors périmètre de la plateforme nationale : 1^{er} février - 2 mai 2023 (inclus)• Candidatures EEF selon calendrier national : 1^{er} octobre – 15 décembre (inclus)
Vœux M2	Du lundi 27 mars au mardi 2 mai 2023 (inclus)
Master 2 *	Du mardi 2 mai au lundi 22 mai 2023 (inclus)

Doctorat	Au plus tard le mardi 31 octobre 2023 (inclus)
Capacité (EDS)	Du vendredi 12 mai au vendredi 7 juillet 2023 (inclus)
VAE/VES	Au plus tard le mardi 31 octobre 2023 (inclus)
VAP	Selon les dates des composantes
FCPS	Du lundi 3 avril au vendredi 15 décembre 2023 (inclus)
EDS – DIEC : Master 2 Droit de l'agriculture et des filières agroalimentaires	Du lundi 20 mars au mardi 11 avril 2023 (inclus)
EDS – Droit public : - Master 2 Droit des Données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts - Master 2 Droit de l'énergie - Master 2 Droit de la Sécurité Sanitaire, Alimentaire et Environnementale	Du lundi 20 mars au mardi 11 avril 2023 (inclus)
EDS – Droit privé : - Master 2 Concurrence, distribution - Master 2 Droit des assurances	Du lundi 3 avril au mardi 2 mai (inclus)
EES : DU PSME	Du vendredi 13 janvier au vendredi 14 avril 2023 (inclus)
EES : DU Prépa Agreg SES	Du lundi 8 mai au lundi 12 juin 2023 (inclus)
EES : Magistère niveau L3 (EES)	Du lundi 15 mai au mardi 6 juin 2023 (inclus)
EES : Master 1 et 2 Analyse et Politiques Economiques (co-accréditation ENS, EHESS, ENPC, Paris 1)	Du mercredi 8 février au mercredi 8 mars 2023 (inclus)
EES : Master 2 apprentissage Économie de la Culture Numérique (EES)	Du lundi 13 mars au lundi 3 avril 2023 (inclus)
EES : Master 2 apprentissage Finance Technology Data (EES)	Du lundi 20 mars au lundi 3 avril 2023 (inclus)
EES : M2 Contrôle des risques bancaires et conformité (EES)	Du jeudi 30 mars au vendredi 5 mai 2023 (inclus)
EES : Master 2 apprentissage Transports Internationaux (EES)	Du vendredi 21 avril au lundi 15 mai 2023 (inclus)
EES : Master 2 partenariat Transports Internationaux (Sofia) (EES)	Du vendredi 21 avril au dimanche 14 mai 2023 (inclus)
IAE : Master 2 Ressources humaines et responsabilité sociale de l'entreprise	Du lundi 13 mars au lundi 10 avril 2023 (inclus)
IAE : Master 2 Banque	Du lundi 13 mars au lundi 10 avril 2023 (inclus)
IAE : Master 2 Management de la marque et communication	Du lundi 20 mars au lundi 10 avril 2023 (inclus)
IAE : Master 2 Management de la performance et du risque	Du lundi 20 mars au lundi 10 avril 2023 (inclus)
IAE : Management de projets et innovation	Du lundi 27 mars au vendredi 26 mai 2023 (inclus)
IAE : Management de la chaîne logistique	Du lundi 27 mars au vendredi 26 mai 2023 (inclus)
IAES : Master 2 Développement des compétences et formation numérique	Du vendredi 14 avril au mardi 13 juin 2023 (inclus)
IAES : Master 2 GSRH Emeraude	Du lundi 13 mars au vendredi 12 mai 2023 (inclus)

IREST : Masters 2 Tourisme	Du mercredi 1 ^{er} mars au vendredi 5 mai 2023 (inclus)
EAS : Management de l'innovation Art et Industries Créatives	Du lundi 3 avril au vendredi 5 mai 2023 (inclus)
EMS : Master 2 CMSI	Du Vendredi 21 avril au Vendredi 5 mai 2023 (inclus)
EMS : Master 2 Trésorerie d'Entreprise	Du vendredi 17 mars au lundi 17 avril 2023 (inclus)
EMS : Master 2 SCPN	Du mercredi 1er mars au mardi 5 avril 2023 (inclus)
EMS : Master 2 EMEP	Du mardi 2 mai au lundi 22 mai 2023 (inclus)
EMS : Master 2 GESIIC	Du lundi 6 mars au mardi 5 avril 2023 (inclus)
EMS : Master 2 LMD	Du mercredi 1er mars au mardi 5 avril 2023 (inclus)
EMS : Master 2 DRH&DS	Du lundi 27 mars au lundi 22 mai 2023 (inclus)
EMS : Master 2 IMT&DD	Du lundi 3 avril au vendredi 5 mai 2023 (inclus)
EMS : Master 2 IMAIC	Du lundi 3 avril au vendredi 5 mai 2023 (inclus)
EMS : Master 2 IMMIL	Du lundi 3 avril au vendredi 5 mai 2023 (inclus)
EMS : Master 2 IMCDS	Du lundi 3 avril au vendredi 5 mai 2023 (inclus)
EMS : Master 2 SIC (BA, BD et Cybersécurité)	Du lundi 20 mars au lundi 1 ^{er} mai 2023 (inclus) et Du lundi 22 mai au vendredi 30 juin 2023 (inclus)
EMS : Master 2 MIKS (CEM et CSS)	Du lundi 20 mars au lundi 1 ^{er} mai 2023 (inclus) et Du lundi 22 mai au vendredi 30 juin 2023 (inclus)
EMS : Master 2 MCRM	Du mercredi 1er mars au mardi 5 avril 2023 (inclus)
EMS : Master 2 EMDM	Du mercredi 1er mars au mardi 5 avril 2023 (inclus)
EHS : Master 2 Expertise des conflits armés (FI-FA)	Du lundi 3 avril au mardi 2 mai 2023 (inclus)
EHS : Métiers de l'informatique et maîtrise d'ouvrage	Du mardi 2 mai au jeudi 1er juin 2023 (inclus)
EHS : Magistère 1 et 2 Relations internationales et action à l'étranger	Du lundi 17 avril au mercredi 3 mai 2023 (inclus)
EHS : Master 2 Relations internationales et action à l'étranger	Du lundi 17 avril au mercredi 3 mai 2023 (inclus)
EHS : Master 2 Relations internationales et action à l'étranger, en alternance	Du lundi 3 avril au mercredi 3 mai 2023 (inclus)
UFR27 : L3 MIAGE Apprentissage (2 sessions)	Du vendredi 3 février au lundi 3 mars 2023 et du 9 avril au 8 mai 2023 (inclus)
UFR27 : Master 2 MIAGE Apprentissage parcours S2I et IKSEM	Du mardi 21 mars au mardi 1 ^{er} mai 2023 (inclus)
UFR27 : Master 2 IRFA Apprentissage	Du lundi 24 avril au lundi 22 mai 2023 (inclus)
UFR27 : L3 MIASHS partenariat ESCP	Du lundi 21 août au jeudi 31 août 2023 (inclus)

* Dispositions particulières possibles : formations en alternance, formations en partenariat avec d'autres établissements

➤ **Dates limites des inscriptions administratives****

Sous réserve de dispositions particulières, **les inscriptions administratives** sont réalisées avant le début des enseignements et, au plus tard, aux dates suivantes :

Diplômes	Dates limites des inscriptions administratives
Licence 1 (néo-entrant)	Avant le mercredi 19 juillet 2023 – 12h (Conformément au calendrier Parcoursup)
Licence L1 (redoublants), L2, L3	Lundi 11 septembre 2023 (inclus)
CPGE (cumulatifs)	Vendredi 15 décembre 2023
Master 1 (y compris MEEF)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les inscriptions des candidatures effectuées <i>via</i> la plateforme nationale (phase principale) : jeudi 20 juillet 2023 (inclus), • Gestion des désistements : jusqu'au jeudi 31 août (inclus)
Master 2 (y compris MEEF)	Vendredi 29 septembre 2023 (inclus)
Doctorat	Jeudi 30 novembre 2023 (inclus)
Licence Arts plastiques (L2, L3) (formation à distance)	Mardi 31 octobre 2023 (inclus)
Capacité en Droit (EDS)	Mardi 31 octobre 2023 (inclus)
Préparation CRFPA	Samedi 30 décembre 2023 (inclus)
Diplômes universitaires (DU) et autres (prépas, certificats...)	Mardi 31 octobre 2023 (inclus)
IED (hors L1, hors M1)	Jeudi 30 novembre 2023 (inclus)
VAE/VES	Vendredi 31 mai 2024 (inclus)
VAP	Jeudi 30 novembre 2023 (inclus)
Préparation à l'Ecole Nationale de la Magistrature	Lundi 15 janvier 2024 (inclus)
Auditeurs libres	Vendredi 29 septembre 2023 (inclus)
Etudiants internationaux (en attente de Visas)	Vendredi 20 octobre 2023 (inclus)

** Interruption estivale des inscriptions administratives à partir du vendredi 25 juillet jusqu'au mercredi 23 août 2023 10h

➤ **Réorientation en Licence : semestres 1et 3**

Le Pôle Offre de formation de la DEVE adresse une note aux composantes courant octobre concernant la procédure et la mise en place des **commissions de réorientation** chargées d'examiner la réorientation des étudiants en Licence. La procédure de réorientation est dématérialisée *via* ECandidat.

➤ **Césure**

L'annexe au règlement de contrôle des connaissances type fixe les modalités relatives à la mise en œuvre d'une période de césure.

➤ *L'inscription pédagogique*

L'inscription pédagogique correspond au choix des heures de travaux dirigés et des options. Elle s'effectue en ligne par « IP Web » pour les composantes, selon le calendrier qu'elles fixent respectivement.

Les dates sont communiquées lors des journées de pré-rentrée, dans les brochures de présentation de la filière, sur les sites Internet des composantes, dans la rubrique concernée.



*Espace Économique Européen

Les titulaires d'un diplôme d'accès à l'enseignement supérieur de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Confédération Suisse

Allemagne	Lituanie	République Tchèque Roumanie
Andorre	Luxembourg	Slovaquie Slovénie
Autriche	Malte	Suède Liechtenstein
Belgique	Monaco	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas	Islande
Chypre (partie grecque)	Pologne	Confédération Suisse
Croatie	Portugal	Saint-Marin
Danemark		Vatican
Espagne		
Estonie		
Finlande		
France		
Grèce		
Hongrie		
Irlande Italie		
Lettonie		

**Centre Etudes en France (EeF)

Etudiants étrangers hors Espace Economique Européen et hors Suisse et résidant dans l'un des pays ci-dessous :

Afrique du Sud	Burkina Faso	Comores
Azerbaïdjan	Burundi	Congo
Algérie	Cambodge	Corée du Sud
Arabie Saoudite	Cameroun	Côte d'Ivoire
Argentine, Bahreïn	Canada	Djibouti
Bénin	Chili	Émirats arabes unis
Bolivie	Chine	Égypte
Brésil	Colombie	Equateur

États-Unis
Gabon
Géorgie
Ghana
Guinée
Haïti
Inde
Indonésie
Iran
Israël
Japon
Jordanie
Kenya
Koweït
Laos
Liban
Madagascar
Malaisie
Maurice
Mauritanie
Mali
Maroc
Mexique
Niger
Nigeria
Pérou
Qatar
République
démocratique du
Congo
République
dominicaine
Royaume-Uni
Russie
Sénégal
Singapour
Taïwan
Tchad
Thaïlande
Togo
Tunisie
Turquie
Ukraine
Vietnam